

Communiqué de Presse

Tours, le 22 février 2018

La CCI Touraine et STREGO renouvellent leur partenariat

Philippe ROUSSY, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine, Marcel EMERIAU Directeur associé de Strego ont signé leur 3^{ème} partenariat mettant en commun leurs savoir-faire pour le développement des entreprises d'Indre et Loire.

Ce nouveau partenariat portera la 10^{ème} édition des Rencontres Touraine Entreprises et l'accélérateur de projets industriels et de services à l'industrie que représente « L'Impulseur by CCI ».

Par ailleurs, une attention toute particulière sera portée aux commerçants d'Indre et Loire. En effet, depuis le 1^{er} janvier dernier, les commerçants ont l'obligation de mettre en place un système de caisse conforme aux exigences de l'administration de Bercy. Il s'agit d'un logiciel informatique garantissant l'inaltérabilité, la conservation et l'archivage des données.

La loi permettant à l'administration de mettre en œuvre des contrôles concernant les logiciels de caisse, il est à noter que le non-respect de cette nouvelle obligation pourra faire l'objet d'une amende, allant de 7500 euros par caisse non conforme jusqu'au rejet de la comptabilité en cas de contrôle fiscal.

Bien que déjà en application, cette nouvelle disposition contraignante nécessite un accompagnement à la fois technique et pédagogique. C'est dans cet esprit que la CCI Touraine en partenariat avec Strego et la Fédération Départementale des Unions Commerciales d'Indre et Loire organiseront prochainement une séance d'information sur ce sujet.



CONTACTS PRESSE :

CCI Touraine
Isabelle Brun
Responsable du Pôle Animation Relation Client
02 47 47 21 34
ibrun@touraine.cci.fr

Strego
Laura Paynau
Chargée de Développement
06 86 3616 17